

# PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
SAINTE - JULIENNE	2022 12 04
	Année Mois Jour

Je, NATHALIE GIRARD,  
Présidente ou président d'élection, proclame, par la présente, que

MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARRON  
Prénom Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,  
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

**OU**

est ou reste la seule personne candidate et que,  
par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire

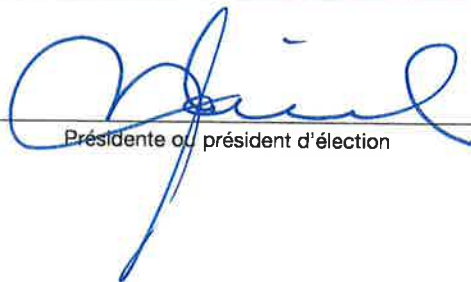
conseillère ou conseiller

\_\_\_\_\_  
Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

796 RUE CENTRALE SAINTE-JULIENNE J0K 2T0  
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

**SIGNATURE**

  
\_\_\_\_\_  
Présidente ou président d'élection

2022-12-09  
Année Mois Jour

**IMPORTANT**

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.